

Projet de redéfinition de la sectorisation des collèges du Nord Toulousain

Réunion de concertation
Jeudi 12 septembre 2019
au collège Hubertine Auclert
à Toulouse

Compte-rendu

Introduction

Une trentaine de personnes (parents d'élèves des écoles et des collèges, membres des équipes enseignantes) ont participé à la réunion de concertation qui s'est tenue **le 12 septembre 2019 au Collège Hubertine Auclert** de 18h15 à 20h15, dont un quart a participé aux précédentes réunions et à l'atelier.

Monsieur Vincent Gibert, Conseiller départemental du canton Toulouse 8 était présent ainsi que Monsieur Frédéric Fulgence, Directeur Adjoint des services de l'Education Nationale. Madame Marie-Claude Leclerc, Vice-présidente en charge de l'Education était excusée ainsi que Monsieur Laurent Delrue, Directeur Général Délégué aux services opérationnels au Cd31.

L'objectif de cette réunion, qui s'inscrit dans la continuité de la démarche de concertation engagée en juin 2019, de rappeler le contexte et les enjeux de la redéfinition de la sectorisation, de restituer les retours des précédentes étapes de la concertation et de présenter les deux scénarios issus de cette démarche.

Après un accueil de Vincent Gibert, conseiller départemental et de M. Henry, Principal du collège Hubertine Auclert, la rencontre s'est déroulée en 2 grands temps :

- Une présentation du projet et des nouveaux scénarios de sectorisation par Mariette De Malvinsky, Directrice Générale Déléguée Adjointe à l'Education et au Patrimoine–CD31
- Des échanges sur les scénarios proposés.



Le diaporama présenté lors de la réunion est disponible sur le site internet de l'Espace Numérique de Travail du Conseil départemental : <http://www.ecollege.haute-garonne.fr/sectorisation-des-colleges/>

Le présent compte rendu restitue le temps d'échanges avec les participants.

Echanges, questions des participants

Un bref retour sur la démarche de concertation globale a d'abord permis de préciser que le processus de concertation était toujours en cours : la nouvelle série de réunions d'échanges tenues entre le 9 et le 17 septembre avait pour objectif de recueillir à nouveau l'avis de tous sur les deux scénarios issus de la première phase de concertation. Mariette de Malvinsky, Directrice Générale Déléguée Adjointe à l'Education et au Patrimoine-CD31, a précisé que le scénario définitif sera présenté lors d'une réunion de restitution commune à l'ensemble des collèges qui aura lieu le 30 septembre au Conseil départemental.

Après la présentation de l'ensemble des hypothèses issues de l'atelier de travail du 9 juillet dernier, Mariette de Malvinsky a présenté en détail les deux nouveaux scénarios intégrant les propositions issues de la concertation. La présentation a ouvert le champs aux questions et au débat.

Sur la correspondance entre les secteurs écoles et les secteurs de collèges

Parent : « Est-ce que la totalité d'un secteur d'école va au même collège ? »

Réponse CD31: « On essaye de faire en sorte que le secteur d'une même école aille dans le même collège, et c'est le cas chaque fois que possible. Pour autant la sectorisation des écoles change très régulièrement : il n'est donc pas toujours très simple de les faire correspondre, et cela supposerait de mettre à jour presque chaque année la sectorisation des collèges. »

Parent d'élève : « Au niveau du Grand Selve on est content, car on a été entendu sur notre suggestion de regrouper le secteur pour qu'on aille tous dans le même collège. »

Sur la communication

Enseignant: « Avez-vous vu les parents et professeurs de Michoun ? Parce qu'après les avoir contactés, ils m'ont dit n'avoir vu personne. C'est dommage dans le cas d'une concertation qu'ils ne soient pas pris en compte, surtout que les impacts sur leur zone ne sont pas mineurs. Envoyer des informations à l'école, ce n'est pas suffisant, vous auriez pu les contacter via l'association de parents d'élèves. »
« Pourquoi vous n'avez pas fait une réunion directement dans les écoles, vu que ce sont les écoliers actuels qui sont impactés ? »

Réponse CD31: « Des invitations ont été adressées via la FCPE et les directeurs d'école, mais il y a peut-être eu des manques de communication au sein de l'école. Une petite précision est que le Département est compétent sur les collèges et non sur les écoles : nous n'avons donc pas un accès direct aux contacts des parents d'élèves comme nous l'avons sur les collèges. De plus les écoles sont trop nombreuses pour qu'on fasse une réunion par école, une vingtaine d'écoles sont impactées par les changements. Nous allons néanmoins proposer de rencontrer l'école Michoun ainsi que celles sur lesquelles le projet de resectorisation a le plus d'impacts. »

Sur la mixité sociale et les effectifs

Parent d'élève : « Pourquoi lors de la première réunion, on avait les chiffres sur la mixité sociale et que là on ne les a plus ? » « Pourquoi les communes favorisées ont eu plusieurs décisions entérinées sur leurs territoires et nous qui sommes moins favorisés, ne sommes pas écoutés ? On avait demandé lors des premières réunions que nos secteurs favorisés restent pour éviter d'augmenter la mixité. Or ces deux propositions nous enlèvent nos meilleurs élèves et ajoutent peu d'élèves favorisés. »

Réponse CD31: « Sur la mixité, notre problématique est l'écart que l'on constate entre la mixité existant dans le secteur du collège et celle existant dans le collège lui-même. Cela est lié en particulier au phénomène d'évitement, c'est à dire au non respect de la sectorisation et à la fuite vers l'enseignement privé. Ceci est vrai pour tous les collèges, que ça soit Hubertine Auclert, Toulouse Lautrec ou bien Jolimont. Nos propositions en termes de sectorisation ne peuvent pas régler en elles-mêmes le problème de mixité sociale. En ce qui concerne le secteur d'Hubertine

Auclert, nous avons 37% de population défavorisée alors que dans le collège d'Hubertine Auclert, nous en avons 52%, donc il y a clairement de l'évitement !

Nos scénarios montrent un statu quo à ce niveau, on ne change pas le profil social du secteur. Cependant en diminuant les effectifs et en travaillant sur l'attractivité du collège, la situation pourrait s'améliorer.

D'un autre côté, les évolutions actuelles en termes de nouvelles constructions peut encore complexifier les choses en termes d'amélioration de la mixité sociale. Lorsque le collège Paleficat ouvrira, il s'agira de reposer cette question pour y apporter les réponses pertinentes. »

Enseignant: « Dans le cas d'Hubertine Auclert, on baisse les effectifs pour mieux fonctionner, donc on retrouvera les effectifs d'il y a 4-5 ans, sauf que je ne suis pas sûr que la situation était meilleure à ce moment. Peut être faut-il creuser un peu plus la question pour savoir si se baser seulement sur la baisse d'effectifs est la bonne manière de faire, si il n'y a pas autre chose à faire pour vraiment améliorer la situation.»

Parent d'élève : « Par contre sur le sujet du classement des écoles, on est pas nombreux, mais on aimerait être entendus, on est dans un secteur qui est très très mixte et ça ne va pas en s'arrangeant avec l'urbanisation qui arrive. On est dans un collège qui mériterait d'être REP+ à Hubertine Auclert. Et je suis pas sûre qu'on va améliorer la situation de Launaguet qui est déjà très mixte. »

Réponse CD31 : « Pour mesurer le taux de mixité d'un territoire, on se réfère à la situation des parents des collégiens actuels ; on ne connaît pas celle des parents des écoliers. Pourquoi on déplace les élèves à Launaguet ? Parce qu'au niveau de la distance, c'est équivalent avec l'Union et qu'au niveau mixité sociale, ça n'aggrave pas le taux de mixité de Launaguet. On a fait le choix de réserver les places à l'Union à des territoires plus défavorisés pour rééquilibrer leur taux de mixité qui est assez faible. »

Sur les conditions d'accueil dans les collèges

Parent d'élève : « Dans la classe de mon fils ils sont 31 élèves dans la classe, mais le problème c'est l'absentéisme des professeurs, donc des conditions d'accueil des élèves dans les collèges. »

Sur la labellisation collège REP+ et les moyens des collèges

Enseignant : « Sur la mixité vous faites le travail avec la sectorisation, mais ce n'est pas avec ça qu'on fera baisser le taux d'évitement, même si il y a beaucoup de choses qui se font dans ce collège, si ce n'est pas accompagné d'une aide de l'Education nationale. »

Education nationale : « Des moyens vous sont donnés, comme les taux d'encadrement de 6^{ème} et l'ouverture d'une classe de 3^{ème} pour compenser la saturation des classes. On a toujours eu un regard favorable sur Hubertine Auclert et on va continuer à vous accompagner pour favoriser la réussite des élèves. J'entends que pour vous, les conditions pour la réussite des élèves ne sont pas suffisantes, on va travailler ensemble là-dessus. Sachez que la direction tient compte des élèves déjà présents et de la saturation de l'établissement pour faire les affectations. »

Enseignants « Pourquoi nous envoyer des élèves défavorisés sans être en éducation prioritaire, donc sans avoir de moyens, tout en gardant les établissements d'où ils viennent en éducation prioritaire, c'est injuste. On sait que la sectorisation en éducation prioritaire au niveau des collèges est assez gelée. »
« On sait que vous êtes attentifs à notre collège, mais ne sait jamais ce qui va être pérennisé. »

Education Nationale : « Nous en avons déjà parlé : c'est une réflexion qui est en cours. On attend toujours la conclusion des rapports sur les inégalités territoriales pour voir comment l'éducation prioritaire pourrait avancer. On a toujours dit que votre collège est particulièrement défavorisé et pas en éducation prioritaire, la question se posera toujours, la labellisation amène des moyens mais amène aussi une catégorisation. »

Sur les dérogations

Parent d'élève : « Comment vont être traitées les dérogations au niveau des fratries ? »

Education Nationale : « Au niveau des dérogations, il y a deux choses à distinguer : la sectorisation et l'affectation. La sectorisation, c'est ce dont on parle, un enfant habitant dans telle rue doit aller dans tel collège selon les capacités d'accueil et si ce n'est pas le cas il sera affecté ailleurs.

La dérogation est possible seulement si il y a des capacités d'accueil, avec plusieurs ordres de priorité : situation de handicap, fratries, convenances liées au domicile, etc. Les fratries font partie des critères de dérogations possibles, mais il n'y a pas d'automatisme.

Si un élève commence dans sa scolarité dans un endroit, il la finit à cet endroit, sauf si les parents font une demande pour déplacer leur enfant en cours de scolarité.

La capacité d'accueil est définie au niveau bâtimentaire pour que la cantine et le taux d'occupation des salles fonctionnent et elle est aussi fixée chaque année par le CDEN, l'instance qui arrête le nombre d'effectifs par collège, par classe et le nombre de classes. Ce nombre change tous les ans et est décidé par rapport aux moyens affectés par l'Education Nationale et en fonction du nombre d'enfants qui doit arriver. »

Sur les élèves ULIS et les effectifs

Parent d'élève : « Pourquoi les élèves ULIS ne sont-ils pas comptabilisés ? Ils sont ajoutés aux autres classes déjà bien remplies telles quelles. »

Education Nationale : « Ils ne sont pas comptabilisés dans les effectifs par classe, mais dans les effectifs globaux sur les établissements. C'est un sujet en cours de réflexion, il y a aussi un effet de seuil de nombre d'élèves ULIS par collège à partir duquel on crée une classe particulière. »

Sur l'accessibilité et les transports

Parent d'élève : « Ça ne nous convient pas que nos enfants aillent à l'Union ou à Hubertine, on préfère que notre fille aille à Montrabé directement avec une ligne de bus, comme la ligne 20 ou 103. »

Réponse CD31 : « Il faut le simuler, mais on entend que c'est une hypothèse qui pourrait être jouable, on le prend en compte. »

Parent d'élève : « Au niveau des déplacements et des temps de trajets, je ne suis pas impactée, mais je trouve qu'ils n'ont pas été assez pris en compte. Concernant la fatigue des enfants, une heure de bus aller et retour, ce n'est pas possible. » « Il y a aussi le fait que de mettre des enfants du même quartier dans les bus matin et soirs, ça ne favorise pas l'intégration. »

Reponsable des transports : « On a fait les simulations des trajets proposés en porte à porte et ils sont au maximum entre 28 et 30 min, donc tout à fait acceptables. On a fait l'expérience de transports dédiés sur les projets de mixité : dans le cas où les enfants finissent plus tôt, on autorise exceptionnellement à ces enfants d'avoir accès au réseau Tisséo et aux bus dédiés. Actuellement on a des élèves qui traversent la ville du Mirail, de la Reynerie et de Bellefontaine à Balma et ça marche très bien. »

Education Nationale : « Rappelons que dans tous les collèges ruraux les élèves ont des temps de transport similaires et qu'ils n'en sont pas traumatisés. De plus le nombre d'élèves qui sortent à 15h est assez faible car il y a beaucoup d'offres comme les devoirs faits par exemple, qui sont là pour les accompagner. »

Sur la sectorisation finale

Parent d'élève : « Quand saura-t-on avec certitude où notre enfant ira ? »

Réponse CD31 : « Vous le saurez mi-octobre quand la décision sera prise avec un vote des élus du Conseil départemental. La sectorisation finale sera faite par rapport aux deux scénarios qui sont proposés aujourd'hui, pas nécessairement l'un de ceux là, mais plutôt un mix des deux. Le

scénario final sera également travaillé par rapport à tous les échanges que l'on aura eu dans les différents collèges et également par rapport aux critères de faisabilité. »

Sur la sectorisation dans le cas de parents séparés

Parent d'élève : « Quand les parents sont séparés, quel domicile fait foi pour la sectorisation ? »

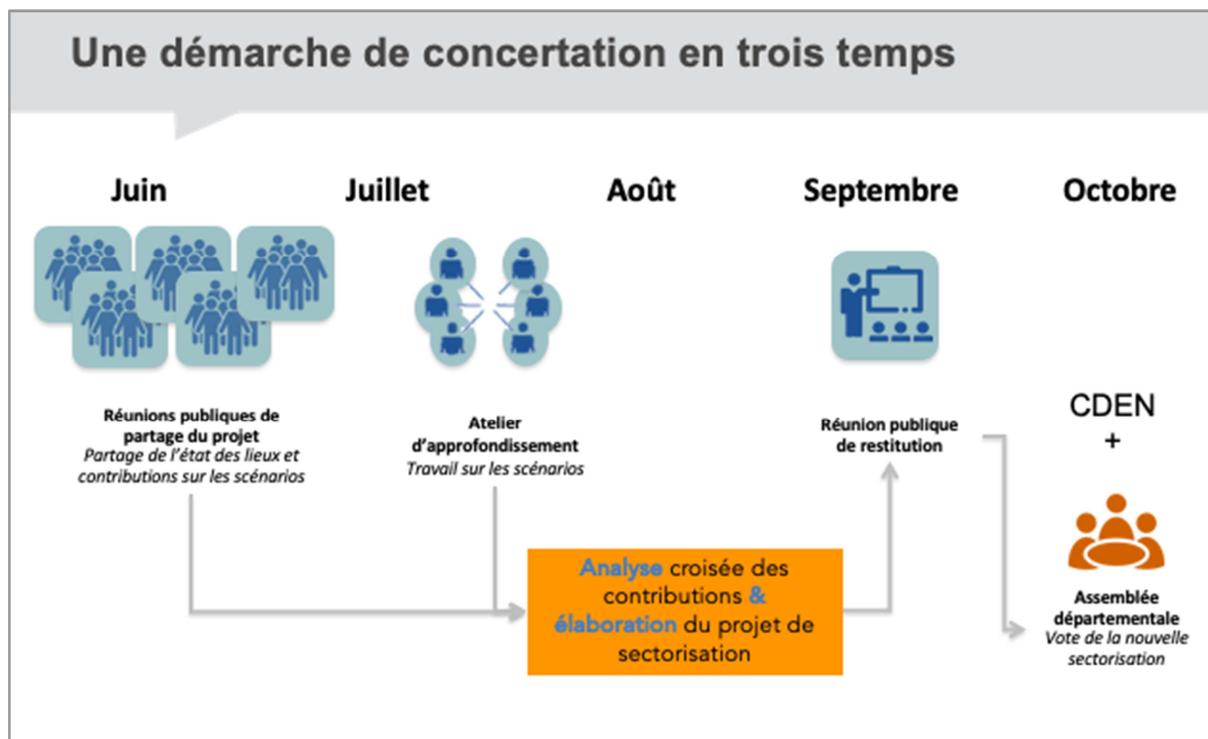
Education Nationale : « Vous avez le choix, si la responsabilité est égale pour les deux parents. »

Témoignage d'une personne présente aux réunions précédentes et aux ateliers

Enseignant : « Merci pour les comptes rendus que vous avez envoyés et qu'on a pu transmettre à nos collègues, ils sont assez fidèles.

On est content que pour les 3ème il y ait une classe en plus, même si on n'a pas toujours les moyens nécessaires. Nos arguments ont été entendus à ce niveau par l'Education nationale. »

Les prochains RDV



La réunion publique de restitution finale aura lieu le
lundi 30 septembre 2019 à 19h00
au **Conseil Départemental**